

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et GONNET, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Excusée : Madame RENON

Convocation et affichage : 21/12/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR 2024 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE VALBELLE.**

Monsieur le Maire indique les services vétérinaires réalisent des analyses de microbiologie alimentaire pour la cantine scolaire depuis plusieurs années.

Il est nécessaire de renouveler cette convention chaque année.

Le coût annuel de la prestation pour 2024 est estimé à 137.85 €HT soit 165.42 € TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Adopte le renouvellement de la convention de prestations de services pour 2024.**
- **Autorise le Maire à signer la convention à venir.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, VALBELLÉ le 09 Janvier 2024,

**Le Maire,**

**Pierre-Yves VADOT**



Le secrétaire  
Raymond GROS